



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 février 2024**

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2024/02/01</u>	<u>OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION</u> Mme HOUBAUX Nathalie ayant souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire tout en continuant de siéger au Conseil Municipal, - DECIDE , à l'unanimité, le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 4, - DECIDE , à l'unanimité, de pourvoir au remplacement du poste de quatrième adjoint laissé vacant, - DECIDE , que l'adjoint au maire à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 5 ^{ème} rang, - PROCEDE , les conditions du quorum étant remplies, à l'élection du quatrième adjoint au maire, au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). M. BUGUINET Didier, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème Adjoint et a été immédiatement installé.	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/02/02</u>	<u>OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ÉLUS</u> Maire : 29.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Adjoints : 39.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Conseillers délégués : 31.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. - DECIDE , de fixer les indemnités de fonctions des élus comme susvisées.	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/02/03</u>	<u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE.</u> - SOLLICITE , à l'unanimité, la subvention correspondante auprès du Département de Seine et Marne au taux le plus élevé, - S'ENGAGE , à ce que les aménagements soient réalisés conformément aux recommandations du Département, dans un objectif d'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires sur le cimetière, - DIT , que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/02/04</u></p>	<p><u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE.</u></p> <p>-SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au taux maximum auprès de la Région Ile de France, -DIT, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/02/05</u></p>	<p><u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT POUR LA VEGETALISATION DES ALLEES DU CIMETIERE.</u></p> <p>-SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au taux maximum auprès du Fonds Vert, -DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/02/06</u></p>	<p><u>OBJET : MESURE DE GRATUITÉ DU 1^{ER} MOIS DE LOYER POUR LA LOCATION 4 BIS RUE DES ACACIAS</u></p> <p>Les locataires ayant pris à leur charge la réalisation de travaux de rénovation et d'embellissement du logement conséquents,</p> <p>-DECIDE, que la période de location du 1^{er} au 31 décembre 2023 est un hébergement à titre gratuit et qu'en conséquence le loyer ne sera pas perçu.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/02/07</u></p>	<p><u>OBJET : ADHÉSION CONTRAT DE PROJET FONTAINEBLEAU FORÊT D'EXCEPTION 2023-2027</u></p> <p>-ADOpte, l'adhésion au Comité de Pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception.</p> <p>-DÉSIGNE, un titulaire, M. COLIN Olivier et un suppléant, Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia, qui siégeront au Comité de pilotage et aux Commissions de Forêt d'Exception.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/02/08</u></p>	<p><u>OBJET : DESIGNATION DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)</u></p> <p>-DÉSIGNE,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégué des élus : Madame Isabelle SADDIER - Délégué des agents : Madame Charlotte POITEVINEAU 	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>

Deliberation
N°2024/02/09

OBJET : ACQUISITION PARCELLE ZH 108

- **D'ACQUERIR**, la parcelle ZH 108, terrain située à La Croix Blanche, rue des templiers 77123 LE VAUDOUE, d'une superficie de 4080 m² pour un montant de 2 400 €
- **D'ACCEPTER**, la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou de l'acte en la forme administrative exonéré de droit d'enregistrement.
- **D'AUTORISER**, M. le Maire à signer l'acte notarié et à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle.
- **DE DESIGNER**, Monsieur Olivier COLIN 1^{er} Adjoint au Maire pour signer, en présence de M Michel CALMY autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précité.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition.

Approuvée

à

L'unanimité

Date d'affichage :

4 mars 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune :

4 mars 2024

Michel CALMY,

Maire du Vaudoué

